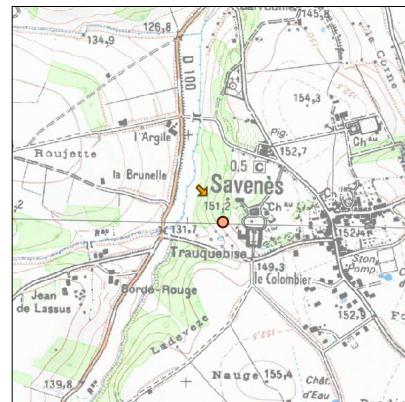
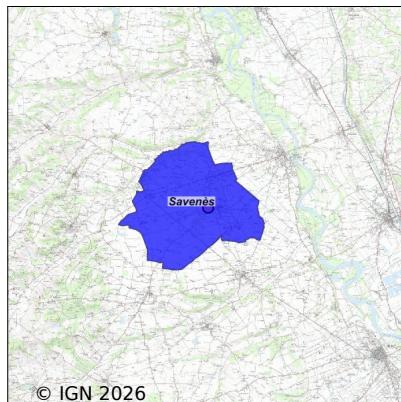


Système d'assainissement 2023

SAVENES (COMMUNALE)

Réseau de type Séparatif



Station : SAVENES (COMMUNALE)

Code Sandre	0582178V002
Nom du maître d'ouvrage	SYNDICAT MIXTE ASSAINISSEMENT DE LA GARONNE
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	juin 2010
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Primaire bio simple (Décanteur Digesteur)
Capacité	450 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	27 Kg/j
Charge nominale DCO	53,9 Kg/j
Charge nominale MES	31,6 Kg/j
Débit nominal temps sec	64 m ³ /j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Décantation physique, Disques biologiques
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	554 762, 6 305 109 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - ruisseau de pontarras

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Savenès depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

La commune exploitait en régie le système d'assainissement (réseau + station) durant l'année 2023. Au 1er janvier 2024, la compétence a été déléguée au SMAG.

Le réseau est séparatif et entièrement gravitaire. Il s'étend sur environ 2 200 ml. Il dessert environ 114 abonnés (source diagnostic réseau). La consommation d'eau potable des bénéficiaires de l'assainissement collectif était de 25 m³/j.

Un déversoir d'orage est présent sur le réseau. Il se situe juste en amont de l'entrée de station.

Lors de l'autosurveillance d'avril 2023, le volume journalier mesuré de 23 m³, correspondait à une charge hydraulique de 153 équivalents habitants, soit 36% de la capacité nominale de la station. La charge organique représentait quant à elle 161 équivalents habitants, soit 36% de la capacité nominale de la station. Ces charges sont concordantes avec la période de mesure (période nappe basse, sans pluies).

Un diagnostic du système d'assainissement a été réalisé en 2022. Il a été mesuré un volume de 11 m³ d'eau claire parasite permanente (ECPP). La surface active liée aux eaux claires météoriques a été estimée à 700 m².

Les mesures d'autosurveillance ainsi que le diagnostic du réseau indiquent que la charge polluante correspond à environ 160 équivalents habitants (EH) soit 1,35 EH par abonné.

Les projets d'urbanisation future sur la commune font état d'environ 110 logements supplémentaires. A 2 EH par logement, cela représenterait 220 EH. L'urbanisation future permettrait d'atteindre une charge polluante totale de 380 EH en entrée de station d'épuration.

Station d'épuration

En 2010, une station de filière biodisques a été mise en service en remplacement de celle existante (filtre à sable). Cette filière présente de nombreux dysfonctionnements. La station a une capacité de 450EH pour 64 m³/j.

Le site est clôturé et fermé à clef.

La station se compose de :

- regard de sélection des filières : des vannes permettent d'alimenter la filière choisie (biodisque / filtre à sable).
- dégrilleur manuel : Il possède un entrefer de 40mm. Il nécessite un entretien régulier et fastidieux. De nombreux déchets sont collectés (lingettes notamment). Environ 20 litres de déchets sont évacués par semaine. La mise en place d'un dégrilleur-automatique est à l'étude. Il permettrait de faciliter le travail d'exploitation. Il est équipé d'un by-pass.

- décanteur-digesteur : Il possède une forme horizontale et l'angle d'inclinaison des parois en inox n'est pas assez important (mauvaise conception du génie-civil). De ce fait, les boues décantent mal. Le soutirage de boues est également complexe (accès limité) et peu efficace (peu et/ou pas de décantation). La ventilation en place n'est pas suffisante. De l'hydrogène sulfuré (H₂S) est produit (boues septiques). L'ouvrage béton ainsi que le regard situé en aval, qui collecte le trop-plein du décanteur-digesteur sont fortement corrodés. Des solutions de réhabilitations et/ou la pose d'un nouveau décanteur sont à l'étude

- Biodisques : Il y a deux files en série. La vitesse de rotation est trop importante. Sur la file 1 les disques situés en tête de file sont colonisés par une zooglée grisâtre, typique d'un effluent septique. Ensuite, les disques sont recouverts par une boue visqueuse. Elle colmate les espaces inter-disques, ce qui limite l'oxygénéation et crée une surcharge au niveau de l'axe. Un nettoyage au jet est nécessaire pour améliorer le traitement et éviter des dégradations mécaniques. Sur la file 2, les disques sont faiblement ensemencés mais les boues semblent être de bonne qualité. Les vérins permettant l'ouverture des capots sont hors d'usage.

- Tambour filtrant : Il permet, normalement, de réaliser la séparation boues/eau. Il ne fonctionne pas. Il n'y a plus de recirculation des boues. Le tamis central (filtre textile) est déchiré. Le rejet étant chargé en boues, l'usage des buses et le rétrolavage sont impossibles.

La pompe de lavage a été réutilisée pour envoyer l'effluent vers la file de l'ancien filtre à sable.

- Poste de relevage rejet : La filière biodisque ne remplissant pas entièrement sa fonction (faibles performances épuratoires), une pompe a été installée afin d'acheminer les eaux vers l'ancienne filière (filtre à sable). Ce poste de relevage alimente les deux fosses de l'ancienne station. La pompe fonctionne. Elle a un débit d'environ 11 m³/h.

- Fosses toutes eaux : Il y a 2 fosses en série de diamètre 2,7 m et de profondeur 3,5 m. Chaque fosse a un volume unitaire de 20 m³. Elles permettent d'assurer la décantation des boues rejetées par les biodisques. Les couvercles en béton sont corrodés, ils sont à remplacer. L'état du génie-civil est incertain.

- Une chasse automatique : Elle fonctionne.

- Un filtre à sable : Il est doté de deux casiers de 150m² chacun. L'alternance est réalisée toutes les 1 à 2 semaines. Les drains d'alimentation se bouchent régulièrement.

- Un canal de rejet : Il est équipé d'un seuil à 28,4°.

Lors des autosurveillances les prélèvements en entrée sont réalisés en aval du dégrilleur et proportionnellement au temps, faute de canal débitmétrique. Les prélèvements en sortie sont réalisés proportionnellement au débit, à l'aide d'un débitmètre portable installé dans le canal de rejet, en aval du filtre à sable.

En 2023, une autosurveillance a été réalisée en avril. L'épuration était excellente. Le rejet était conforme à l'arrêté. Les rendements épuratoires étaient également excellents tant sur la pollution organique, que sur l'azote réduit (>96%).

Une analyse simple du rejet a également été faite en août 2023. L'épuration

Sous produits

Les boues ont été extraites une fois par trimestre. 38 tonnes ont été retirées, soient 38m³. Avec une siccité moyenne d'environ 2,5%, cela représente 0,95 tonnes de matières sèches, soit la production de 79 EH (12kg de MS/EH/an). Cette valeur n'est pas cohérente à la charge organique reçue par la station. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu assez de vidange des fosses (80 m³ extraits l'année précédente).

Les boues sont traitées sur la station du SMAG à Verdun/Garonne.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0582178V001 SAVENES (COMMUNALE)

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	23 m ³ /j	36 %			23 m ³ /j	
DBO5	9,4 Kg/j	35 %	410 mg/l	100 %	0 Kg/j	1,7 mg/l
DCO	20 Kg/j	37 %	870 mg/l	97 %	0,7 Kg/j	30 mg/l
MES	10,8 Kg/j		470 mg/l	50 %	5,4 Kg/j	235 mg/l
NGL	2,8 Kg/j		120 mg/l	51 %	1,4 Kg/j	59 mg/l
NTK	2,8 Kg/j		120 mg/l	99 %	0 Kg/j	1,7 mg/l
PT	0,3 Kg/j		12,2 mg/l	10,7 %	0,2 Kg/j	10,9 mg/l

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0582178V002>